



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025





SOMMAIRE

Rapport moral et d'orientation / 5

Action familiale

- Un accompagnement structuré des représentants familiaux / 7
- Une action territoriale en cohérence avec les orientations nationales / 7
- Mobilisation de l'Udaf 01 en 2025 / 7
- Institution et vie associative
 - Composition du bureau et du CA / 8
 - Réunions statutaires et commissions internes / 9

Une dynamique partenariale soutenue au service des familles

- Principaux axes de coopération / 11

Réseau associatif / 12

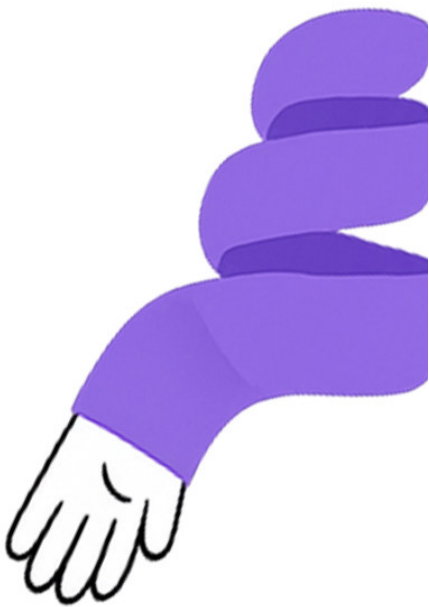


Les partenariats

- Partenariat Udaf 01 / Caf 01 / 16
- Groupement des services à la protection juridique des majeurs (GSPJM) / 25

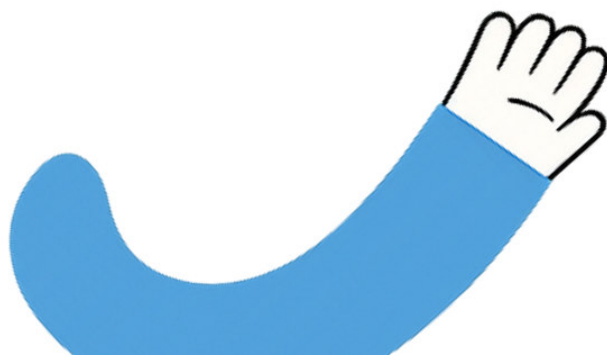
Les axes de la convention d'objectifs

- Déploiement de la maison des familles itinérante / 14
- Partager la lecture : un engagement sur 2 axes / 17



Les services aux familles

- Point conseil budget (PCB) / 20
- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) / 22



Rapport moral et d'orientation

2025 a été une année de consolidation

En effet, comme beaucoup d'entre vous ont pu le constater, salariés, administrateurs, associations adhérentes, partenaires et financeurs, cette année a permis d'affirmer le fonctionnement des différents services que propose l'Udaf 01.

Nous avons ainsi tenu tous nos engagements et obligations, grâce à nos professionnels qui ont assuré leurs missions avec compétence et efficacité et je les en remercie au nom de tous les administrateurs et des personnes dont nous avons la charge.

L'Udaf 01 s'inscrit dans une histoire forte : l'année 2025 a célébré les 80 ans de l'Udaf 01, une étape symbolique !

Huit décennies d'engagement, de représentation et d'innovation au service du département, qui rappellent la solidité de notre histoire et la pertinence toujours renouvelée de nos missions. Reconnue d'utilité publique, elle est aujourd'hui le porte-parole officiel de l'ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics.

Cette mandature 2026 doit nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement

1. Assurer nos missions de développement d'actions au service des familles du département

Tout d'abord en consolidant les expérimentations et activités en cours, tels que le Point Conseil Budget (PCB) ou la Maison des familles itinérantes mais aussi en repérant les besoins des familles par exemple en utilisant les enquêtes de l'observatoire de l'Uraf.

2. Garantir un accompagnement de qualité au cœur de la protection juridique

Le service de protection juridique des majeurs a poursuivi en 2025 une dynamique centrée sur la qualité de l'accompagnement.

Trois objectifs ont guidé l'action :

- renforcer les coopérations,
- ancrer une culture de bientraitance,
- et harmoniser les pratiques professionnelles au service des droits et de l'autonomie des personnes protégées.

3. Développer notre plan local de développement associatif

En développant nos contacts avec nos associations adhérentes, en poursuivant la recherche de nouvelles associations et aussi en intégrant de nouveaux administrateurs pour élargir nos champs de réflexion mais aussi pérenniser notre Conseil d'Administration.

4. Accompagner les dirigeants et représentants familiaux

En donnant les moyens aux nouveaux administrateurs de bien prendre en main leur mission, mais aussi, pour l'ensemble des représentants, en participant aux groupes de travail et aux formations de l'Unaf et l'Uraf.

5. Communiquer

En rencontrant le Préfet, les différents élus, les partenaires et les médias, afin de faire connaître les attentes des familles en utilisant notamment les productions de l'Unaf et de l'Uraf.

En poursuivant le déploiement de la communication extérieure pour faire de l'Udaf 01 une association connue et reconnue.

**Le Président de l'Udaf 01
Frédéric VIOT**



Action familiale



L'Udaf exerce une mission confiée par l'État et s'inscrit pleinement dans une vision ambitieuse de la politique familiale. Elle occupe une place centrale auprès des pouvoirs publics, qu'elle accompagne sur l'ensemble des sujets touchant à la vie des familles. Reconnue d'utilité publique et encadrée par l'article L.211-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle agit comme une institution de référence, structurée autour de quatre grandes fonctions :

- Représenter les familles et défendre leurs intérêts,
- Apporter une expertise fondée sur leurs réalités quotidiennes,
- Développer des services destinés aux familles et aux publics fragiles,
- Soutenir et dynamiser le tissu associatif familial.

Un accompagnement structuré des représentants familiaux

Pour permettre aux représentants familiaux d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions, l'Udaf met en place un accompagnement régulier et diversifié. Celui-ci prend plusieurs formes :

- **Des formations spécialisées**, proposées par des partenaires tels que l'Unaf, France Assos Santé, l'ADIL ou encore l'AGLCA,
- **La participation aux temps forts nationaux** organisés par l'Unaf (webinaires, journées thématiques, rencontres),
- **L'accès à un ensemble de ressources documentaires et d'outils d'information** : guide du représentant familial, publications de l'Unaf, site internet de l'Udaf de l'Ain, réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn), ainsi que la newsletter interne *Udaf Ain*fo.



Cet ensemble contribue à renforcer leurs connaissances, leur légitimité et leur capacité d'intervention sur le territoire.

Une action territoriale en cohérence avec les orientations nationales

L'Unaf élabore les grandes lignes de la politique familiale, qui servent de cadre aux Udaf. Chaque Udaf, en fonction des enjeux locaux, **adapte ces orientations** pour répondre au mieux aux besoins de son territoire. Dans cette dynamique, les Udaf **échangent régulièrement avec les élus locaux** afin de porter leurs analyses et recommandations.

Mobilisation de l'Udaf de l'Ain en 2025

- En 2025, l'Udaf de l'Ain s'est engagée dans plusieurs démarches d'interpellation institutionnelle. Elle a notamment **contacté l'ensemble des députés du département** afin de les rencontrer et de présenter les missions et services de l'Udaf de l'Ain.
- Les **communiqués de presse** diffusés à cette occasion sont systématiquement publiés sur le site internet de l'Udaf de l'Ain ainsi que sur la newsletter de l'Udaf de l'Ain, garantissant une communication transparente et accessible.



- La **communication « Radio »**

Depuis septembre 2025, l'Udaf est sur les ondes !

Dans « **Soupçonnée d'utilité publique** » sur **Radio B**, l'Udaf de l'Ain met sur le gril, avec bienveillance, mais sans détour, une association ou bien un métier que l'on croit connaître... sans vraiment le connaître !

Une émission qui explore ce qui se joue derrière les sigles, les missions, les engagements, et surtout l'impact concret sur la vie des familles de l'Ain.

Entre idées reçues, questions qui piquent et éclairages de terrain, l'Udaf de l'Ain explique, raconte que l'utilité publique n'est pas qu'un statut, mais une réalité quotidienne.

Un format dynamique, curieux, accessible à tous.

Une plongée dans les coulisses d'un acteur essentiel du territoire.

À écouter pour se faire sa propre idée !



Institution et vie associative

Les membres du bureau au 21 avril 2026

Frédéric VIOT	Président	APF - France Handicap
Jean-Paul MATHIEU	Trésorier	UFAL
Régine MICHEL	Secrétaire	MFR
Brigitte VISO	Secrétaire adjointe	UNAFAM

Les membres du Conseil d'Administration au 21 avril 2026

Georges BERMOND	UFAL
Bernard BOISSON	CDAFAL
Denise DUMONTET	CSF
Michel GENTY	ADMR
Michèle JAILLET	AFR
Philippe JANDRAU	ADAPEI
Jean-Pierre LAMETAIRIE-LAISSU	ADMR
Annick LECONTE	ADAPEI
Marie-Sophie NOEL-BLETON	EFA
Claude PERRIAUD	CSF
Sylvie TRIPOZ	Couples et familles

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration constitue l'instance décisionnelle centrale de l'Udaf.

Il dispose de l'ensemble des prérogatives nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

Ses membres, élus pour un mandat de quatre ans, sont renouvelés par moitié tous les deux ans, garantissant à la fois continuité et renouvellement.

Pour que ses délibérations soient valables, un tiers des administrateurs doit être présent.

Les décisions sont adoptées à la majorité simple.

À l'Udaf de l'Ain, **15 administrateurs** composent actuellement le Conseil d'administration.



Le Bureau

À partir de ses membres, le Conseil d'administration élit un Bureau chargé d'assurer le pilotage opérationnel de l'association.

Il comprend au minimum un Président, un Secrétaire et un Trésorier, et peut être complété par des Vice-présidents, un Secrétaire adjoint, un Trésorier adjoint ou d'autres membres selon les besoins.

Le Bureau ne peut représenter plus de la moitié des administrateurs du Conseil.

• Pour l'Udaf de l'Ain, le **Bureau compte actuellement 4 membres.**

La Commission de gestion des services

Cette instance réunit le Président, la Directrice ainsi que les administrateurs référents.

Elle constitue un espace d'échanges et d'analyse consacré au suivi et à l'évolution des services de l'Udaf de l'Ain.

Son rôle : éclairer les décisions du Conseil en apportant une vision opérationnelle et stratégique du fonctionnement des services.





La Commission financière

Composée du Président, du Trésorier, de la Directrice et ouverte aux administrateurs qui souhaitent y participer, cette commission assure le suivi financier de l'association.

Elle examine les comptes, prépare les budgets, formule des propositions d'orientation financière et élabore le rapport présenté chaque année à l'Assemblée générale.

La Commission de contrôle

Désignée par le Conseil d'administration, cette commission veille au respect des règles statutaires et des procédures internes.

Elle émet notamment un avis sur les demandes d'agrément des associations familiales et contrôle la conformité des processus : tenue de l'Assemblée générale, élections, listes d'adhérents, versement du fonds spécial, etc.

Le Président de l'Udaf ne peut y siéger, afin de garantir l'indépendance de ses travaux.



L'Assemblée générale

Comme dans toute association, l'Assemblée générale rassemble les représentants des membres adhérents pour l'Udaf, il s'agit des représentants des associations familiales du département.

Elle a pour mission :

- de se prononcer sur la gestion du Conseil d'administration au regard du projet associatif et des missions statutaires,
- d'être informée de l'utilisation des financements alloués à l'Udaf pour ses actions et services,
- de valider les orientations stratégiques présentées par le Président et la Direction générale.
- Elle approuve également le projet associatif et contribue à l'évaluation de sa mise en œuvre.

Une dynamique partenariale soutenue au service des familles



En 2025, l'Udaf de l'Ain a renforcé sa présence dans les espaces de concertation, de coordination et de décision, en multipliant les rencontres avec les acteurs institutionnels, sociaux, éducatifs et économiques du territoire.

Ces échanges ont permis de porter la voix des familles, d'identifier des besoins émergents, de consolider des coopérations opérationnelles et de contribuer à la construction de politiques publiques plus inclusives.

Au total, **plus de 35 rencontres partenariales** ont été menées, illustrant la capacité de l'Udaf à fédérer, à proposer et à agir en interface entre terrain, institutions et familles.

Principaux axes de coopération

1. Dialogue institutionnel

Rencontres avec les élus, services de l'État et institutions publiques pour représenter les familles et contribuer aux politiques publiques :

- Députée Olga Givernet (18/04/2025)
- Conseil Départemental (10/10/2025, 04/12/2025)
- ARS (11/09/2025, 10/11/2025)
- Banque de France – Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (20/03/2025, 14/11/2025)
- Ministères sociaux – Rencontre nationale monoparentalité (20/05/2025)

2. Coopérations opérationnelles avec les acteurs sociaux, médico-sociaux et les associations du réseau

Rencontres visant à renforcer les actions de terrain, fluidifier les orientations et développer des projets communs :

- ADAPA (24/03/2025)
- ADMR Neuville (07/04/2025)
- CPAM (26/05/2025)
- A.D.S.E.A – Sauvegarde 01 (25/07/2025)
- Association TREMLIN (07/11/2025)
- Les Enfants de Bohème (12/11/2025)
- Malakoff Humanis (08/12/2026)

3. Réseaux, coordination et partenariats stratégiques

Participation active aux réseaux départementaux, régionaux et nationaux :

- Réunions Directeurs Udaf AURA (13/02/2025, 03/07/2025, 07/10/2025)
- Réunion plénière Uraf (15/09/2025)
- ANLCI (18/07/2025)
- Réseau Guid'Asso (28/10/2025)

4. Partenariats thématiques : parentalité, éducation, inclusion

Rencontres permettant d'alimenter les actions de soutien aux familles :

- Fonds National Parentalité – CAF (18/05/2025)
- Commission CLAS – CAF (22/03/2025)
- Atelier Canopé (11/07/2025)
- France Travail (15/07/2025)
- ARACT (25/03/2025)
- CAPSO (03/01/2025)

5. Relations médias et sensibilisation

- Radio B (08/09/2025)

Cette activité partenariale dense confirme la place de l'Udaf de l'Ain comme **acteur incontournable du paysage social départemental**, capable de fédérer, d'alerter et de proposer.

Elle constitue un levier essentiel pour renforcer l'impact des actions menées auprès des familles et pour contribuer à des politiques publiques plus justes et plus inclusives.

Réseau associatif

La richesse de l'Udaf de l'Ain repose avant tout sur la vitalité et la diversité de son réseau associatif.

Ce réseau rassemble des associations issues aussi bien de grands mouvements généralistes que de structures aux missions plus ciblées, créant un ensemble pluriel et complémentaire.

Au total, **51 associations, dont 3 membres associés**, composent aujourd'hui l'Udaf de l'Ain.

Elles proposent une large palette d'activités et de services destinés aux familles : actions de loisirs, dispositifs d'entraide, accompagnements spécialisés...

Ensemble, elles représentent **7 983 familles** sur l'ensemble du département, faisant de l'Udaf de l'Ain un acteur fédérateur et profondément ancré dans le territoire.

LES MOUVEMENTS A BUT GENERAL



CDAFAL – ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES

3 associations / 165 suffrages

Étude et défense des droits et intérêts matériels et moraux des familles rurales et urbaines. Permettre la participation par les familles elles-mêmes à l'organisation et à la gestion du réseau social les concernant.



CSF – CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

1 association / 544 suffrages

Mouvement familial populaire. Défense des consommateurs et des locataires, association éducative complémentaire de l'enseignement public.



FEDERATION FAMILLES RURALES

5 associations / 6 343 Suffrages

Engagement au quotidien pour la promotion des familles et des personnes et pour le développement de leur milieu de vie.

Représentation et défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, information, prévention et éducation, organisation et gestion d'activités et de services.



UFAL – UNION DES FAMILLES LAÏQUES

2 associations / 30 suffrages

L'UFAL s'inscrit, dans l'intérêt des citoyens et de leurs familles, dans un mouvement social émancipateur afin d'élaborer une pensée critique libérée de tous dogmes, idéologiques, religieux, économiques et financiers et de promouvoir les principes universels de la République sociale.

LES MOUVEMENTS A BUT SPECIFIQUE



ADAPEI

1 association / 653 suffrages

Mettre en œuvre, promouvoir et garantir l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental, moteur, sensoriel, psychique ou porteur d'autisme, de troubles envahissant du développement avec ou sans troubles associés.

AFIB – ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE BOURG EN BRESSE

1 association / 687 suffrages

Association intercommunale de Bourg en Bresse dont l'activité principale est l'organisation des bourses aux vêtements de printemps et d'automne.

AFTC – ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISES CRÂNIENS ET CEREBROLESES

1 association / 150 suffrages



Accueillir, écouter, soutenir, orienter les personnes cérébrolésées et leur famille ; faciliter les contacts, les rencontres et l'entraide entre les familles et les personnes cérébrolésées par l'organisation d'activités et de sorties,

informer les familles, les professionnels, le grand public ; représenter et défendre les intérêts et les droits des personnes cérébrolésées ; organiser des actions de sensibilisation et de prévention des accidents de la voie publique et de la vie

APF – FRANCE HANDICAP

1 association / 72 suffrages



Défendre les droits des personnes handicapées et de leurs familles, lutter contre l'isolement, aider aux vacances, sensibiliser par des actions publiques sur le logement, l'accessibilité, les transports, l'aide humaine.

COUPLES ET FAMILLES

1 association / 225 suffrages



Soigner, maintenir et renforcer les liens conjugaux et familiaux, favoriser la réflexion sur le respect de soi et de l'autre, prévenir toutes les violences et surtout les violences conjugales et familiales, informer sur les difficultés rencontrées dans la vie à deux et dans l'éducation des enfants.

FEDERATION ADMR

22 associations / 3 716 suffrages



Aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne. Gestion de services d'aide à domicile, de services de santé et d'unités de vie dans lesquels la personne, dans sa globalité, est au centre de son action.

EFA – ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

1 association / 74 suffrages



Défendre les intérêts matériels et moraux de la famille, et plus spécifiquement des familles adoptantes de l'Ain. Favoriser le plein épanouissement, dans les foyers qui les ont accueillis, des enfants adoptés.

MFR - FEDERATION DES MAISONS FAMILIALES RURALES

6 associations / 6 252 suffrages



Activités d'éducation populaire en milieu rural, activités à caractère éducatif, social ou familial. Donner aux familles membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale de leurs enfants.

UNAFAM – UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

1 association / 294 suffrages



Entraide et formation des familles concernées par la maladie et/ou le handicap psychique. Agir ensemble dans l'intérêt général.

ASSOCIATION FAMILIALE AMBERIEU-EN-BUGEY

1 association / 6 suffrages



L'association Familiale d'Ambérieu a pour but de venir en aide aux familles et de les soutenir dans leurs démarches. Elle propose également différentes actions : fête des voisins, bourses aux vêtements, bourse aux jouets, vide grenier et pilote le pôle autisme d'Ambérieu-en-Bugey.

ASSOCIATION FAMILIALE EX COMMUNE DE MONTREVEL-EN-BRESSE

1 association / 350 suffrages



L'association Familiale De Montrevel-en-Bresse a pour but de venir en aide aux familles et de les soutenir dans leurs démarches. Elle propose également différentes actions : bourses aux vêtements, bourse aux jouets ou encore vide grenier.

MEMBRES ASSOCIES

APEDYS – ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DYSLEXIQUES



Défendre les intérêts matériels et moraux des familles, et, plus spécifiquement, de venir en aide aux enfants et adultes ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie..).

HABITAT ET HUMANISME



Association de lutte contre le mal logement en agissant en faveur du logement, de l'insertion et de la récréation de liens sociaux.

POLYHANDICAP

Aide et conseil aux familles dont un proche est polyhandicapé.



Déploiement de la Maison des Familles Itinérante : un service au cœur des territoires



En 2025, la Maison des Familles Itinérante (MDFi) a poursuivi son développement en réponse à des constats convergents issus de diagnostics nationaux et territoriaux. S'appuyant sur les travaux de l'Unaf et sur la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée par l'Udaf de l'Ain, la MDFi s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale de création de lieux dédiés au soutien à la parentalité.

Elle répond également aux besoins identifiés dans les Conventions Territoriales Globales (CTG), qui soulignent l'attente croissante des familles en matière d'accompagnement, d'information et d'accès aux droits.

Une implantation progressive et adaptée aux réalités locales

Sur la Veyle : une présence identifiée et intégrée au quotidien des familles

Les actions se sont structurées au sein de crèches, médiathèques, écoles, collèges et pharmacies, autour de thématiques directement issues des préoccupations parentales (allaitement, sommeil, écrans...). Les habitants identifient désormais clairement la MDFi, et la participation aux actions confirme la pertinence de cette implantation.

À Valserhône : un ancrage partenarial fort au service des familles vulnérables

En lien étroit avec la communauté de communes, la municipalité, les centres sociaux et de nombreuses associations (CSF, CAPSO, DAC, CCAS, Alfa3A, Tremplin...), la MDFi intervient auprès de familles souvent orientées par des professionnels de confiance. Cette coopération renforce la légitimité du dispositif et facilite l'accès aux droits.

Dans le Bugey Sud : aller vers pour toucher les publics éloignés

L'implantation initiale sur une place centrale n'a pas suffi à mobiliser les habitants. La MDFi a donc développé des actions ciblées en partenariat avec l'entreprise CARRIER et prépare de nouvelles collaborations avec la commune et les bailleurs pour proposer des accueils parents sur les espaces jeunesse et multi-accueil.

À Belley : vers des actions ponctuelles co-construites

Les échanges avec la Communauté de Communes visent à structurer des interventions complémentaires, adaptées aux besoins du territoire.

Une dynamique qui s'étend

Une convention a été signée avec Grand Bourg Agglomération, avec un démarrage prévu début 2026, confirmant l'intérêt et la reconnaissance du dispositif.

Un travail partenarial dense et structurant

L'ensemble des interventions a nécessité un important travail préparatoire : rencontres, conventionnements, coordination et co-construction. Les partenaires mobilisés sont nombreux et variés :

- **Structures locales** : crèches, centres de loisirs, médiathèques, écoles, collèges, pharmacies, CADA/DHUDA, ESAT, foyers, cliniques, entreprises...
- **Institutions** : collectivités, CCAS, CPAM, CAF, Éducation Nationale, CPA, DEETS, MSA, ARS...
- **Professionnels** : DGS/DGA, coordinateurs, éducateurs, travailleurs sociaux, infirmiers, animateurs, élus, médecins, forces de l'ordre...

Toutes les actions sont adossées à un partenaire et précédées d'un travail d'analyse des besoins et de validation des interventions.



Un impact mesurable et une demande croissante

Au **30 novembre 2025**, **634 personnes** ont été accueillies par la MDFi. Tous les territoires sollicitent aujourd'hui la **reconduction** et la **diversification** des actions, confirmant l'utilité du dispositif et son inscription durable dans le paysage local.

Une double valeur ajoutée : pour les familles et pour les territoires

Pour les familles

La MDFi propose un accompagnement global :

- information,
- orientation,
- médiation,
- soutien aux démarches parfois interrompues,

dans un climat de confiance favorisant l'accès aux droits et la reprise de pouvoir d'agir.



Pour les territoires

Elle vient **compléter l'offre existante**, renforcer la cohérence des interventions et répondre aux besoins non couverts :

- **Veyle** : sensibilisation et information accessibles,
- **Valserhône** : coordination et accès aux droits,
- **Bugey Sud** : implantation locale et aller-vers,
- **Belley** : actions complémentaires ciblées.



Un outil au service de l'égalité d'accès et du pouvoir d'agir

L'année 2025 a permis à la Maison des Familles Itinérante de **renforcer sa présence territoriale**, de **consolider ses partenariats** et de **développer des actions adaptées aux réalités locales**.

Par son caractère itinérant et partenarial, elle se positionne comme un **levier essentiel de soutien à la parentalité**, contribuant à la prévention, à l'égalité d'accès aux ressources et au renforcement du pouvoir d'agir des parents.

Partenariat Udaf / Caf de l'Ain

En 2025, la Caf de l'Ain confie à l'Udaf une mission structurante d'**animation du réseau parentalité**, inscrite dans les orientations nationales de la COG 2023-2027.

Cette délégation renforce le rôle de l'Udaf comme **acteur pivot** de la coordination territoriale, avec pour objectif de « favoriser l'interconnaissance », « partager les bonnes pratiques » et « renforcer la visibilité des offres de services parentalité ».

Ce partenariat vise à **développer une culture commune de l'accompagnement à la parentalité**, à articuler les dispositifs existants et à soutenir l'émergence de réponses adaptées aux besoins des familles.

L'Udaf s'appuie pour cela sur une coopération étroite avec les chargés de coopération CTG et les équipes Caf, afin d'assurer une cohérence départementale des actions.



Les priorités 2025 ont porté sur :

- la **définition concertée des territoires d'intervention**,
- une phase d'interconnaissance et de diagnostic des besoins,
- la construction de **plans d'actions personnalisés** pour structurer durablement les réseaux locaux,
- la **valorisation des initiatives territoriales** et la diffusion des bonnes pratiques.

Un second volet, déployé sur 2025-2026, renforce la **communication départementale** : études de lectorat (site Parentalité 01, revue *Tous à bord*), analyse des besoins des familles et des professionnels en matière de communication parentalité et élaboration d'un plan d'actions partagé.

Ce partenariat entre l'Udaf de l'Ain et la Caf constitue bien plus qu'une simple collaboration opérationnelle : il représente un levier structurant pour l'ensemble de la politique de soutien à la parentalité dans le département.

Grâce à cette mission, l'Udaf renforce sa place d'acteur incontournable, capable de créer du lien, d'impulser des dynamiques territoriales et de rendre l'offre plus lisible et accessible pour toutes les familles.

Ce partenariat ouvre ainsi la voie à une montée en puissance collective, où institutions, professionnels et parents avancent ensemble pour construire un environnement bienveillant, soutenant et adapté aux besoins des familles de l'Ain.



Partager la lecture : un engagement en deux axes

En 2025, l'Udaf de l'Ain a poursuivi et renforcé son action en faveur de la lecture comme vecteur de lien social, d'épanouissement et d'inclusion. Sous l'intitulé « **Partager la lecture** », deux dispositifs complémentaires structurent notre intervention :

- **Lire et Faire Lire**, tourné vers les enfants et la rencontre intergénérationnelle
- **Lire Ensemble**, partager le plaisir de la lecture : des séances de lecture pour des personnes en situation de vulnérabilité

Ces deux axes, portés par un réseau solide de bénévoles et de partenaires, ont permis de multiplier les initiatives, d'élargir les publics touchés et de consolider une dynamique départementale autour du plaisir de lire.

Lire et Faire Lire : renforcer la présence sur les territoires

Des partenariats actifs et renouvelés

L'année a été marquée par de nombreuses collaborations locales, essentielles au déploiement du dispositif. Parmi les actions notables :

- À **Miribel**, la réunion de rentrée s'est tenue en mairie pour organiser les interventions avec la coordinatrice du service Vie scolaire.
- À **Cessy**, le soutien de la commune a permis l'achat de deux nouveaux kamishibai.
- Au **SIVOM du Valromey**, les bénévoles ont construit leur propre butaï pour se lancer dans le théâtre à contes.
- La **médiathèque de Virieu-le-Petit** facilite l'accès aux livres en permettant aux bénévoles de laisser les ouvrages lus dans les classes.
- Au **Centre social Artémis de Miribel**, enfants, parents et grands-parents ont partagé une séance de lecture intergénérationnelle.
- Le 18 septembre, l'**Udaf de l'Ain** a présenté ses services lors des Rencontres d'automne de Bourg-en-Bresse, un événement qui rapproche les seniors et leurs familles des acteurs locaux.



Partenaire de longue date, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de l'Ain a proposé à l'Udaf de l'Ain de présenter Lire et faire lire aux lauréats du Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles (CRPE) lors de la cérémonie de remise des diplômes, le 2 juillet 2025.

Une belle opportunité de faire connaître le programme dès l'entrée dans la carrière !



2025 a été une année anniversaire, l'occasion de donner une visibilité accrue au dispositif :

- Le 7 octobre, une journée régionale a réuni les bénévoles relais autour d'ateliers, d'une conférence et d'échanges sur la petite enfance.
- Les bénévoles d'Oyonnax ont porté la voix des 25 ans lors de la journée nationale « Lire et Faire Lire donne la voix », faisant la une de la presse locale.
- Pour clôturer l'année, un moment festif a été organisé à Bourg-en-Bresse pour dévoiler l'illustration commandée à l'autrice-illustratrice jeunesse **Charline Picard**.

Les labels « Ma commune aime Lire et Faire Lire »

Le label, créé en partenariat avec l'AMF, distingue les collectivités engagées pour la lecture.

En 2025 :

- **Mionnay** a renouvelé son label pour la troisième fois.
- Le **SIVOM du Valromey** a obtenu son premier label, rejoignant les collectivités engagées du Bugey.

La liste des communes labellisées continue de s'étendre, témoignant d'un soutien croissant au dispositif.

ma commune aime
lire & faire lire

Communication et participation nationale

L'année a été riche en actions de communication : carte anniversaire illustrée, participation aux temps forts nationaux, relais presse, radio et réseaux sociaux.

L'**Udaf de l'Ain** a également été invitée aux **États Généraux de la Lecture pour la Jeunesse**, pour contribuer aux réflexions nationales : alternatives aux écrans, médiations autour du livre, accompagnement des parents, compétences nécessaires sur le terrain...

Enfin, une bénévole a participé au **Prix de la Poésie 2025**, permettant aux bénévoles de voter pour le recueil favori des enfants.

Formations des bénévoles

76 bénévoles ont été formés cette année, notamment grâce au soutien du FDVA1.

Les formations ont porté sur :

- la lecture à voix haute (V. Ferrachat, H. Laurca)
- la psychologie de l'enfant autour du livre (P. Flacher)

Ces temps ont permis d'enrichir les pratiques : lectures théâtralisées ou musicales, rituels de lecture, posture du bénévole, écoute des enfants, choix d'ouvrages adaptés, et accompagnement de thématiques sensibles (séparation, guerre, migration, peurs...).

Lire Ensemble : lire pour créer du lien et lutter contre l'isolement, un dispositif ancré dans la solidarité

« Lire Ensemble » s'inscrit dans la convention « Partager la lecture ».

Il vise à :

- lutter contre l'isolement
- prévenir la pauvreté
- renforcer l'autonomie linguistique
- créer des espaces de rencontre et d'expression



Piloté par une coordinatrice salariée, il a été pensé sur cette année en proposant des séances de lecture animées par des bénévoles auprès d'adultes en difficulté avec la langue française.

Des constats sur le territoire

Les partenaires locaux — centres sociaux, bibliothèques, associations d'insertion, centres d'hébergement, programme OEPRE — constatent :

- une **fragilité linguistique** importante chez une partie du public adulte
- un besoin d'**approches non scolaires**, plus valorisantes et moins intimidantes
- une **fréquentation limitée** des bibliothèques par ces publics

Le schéma départemental de lecture publique 2023-2028 encourage d'ailleurs l'ouverture des bibliothèques à tous, notamment via les espaces « Facile à Lire ». En mars 2025, un groupe de travail a réuni ces acteurs pour définir les objectifs et modalités du dispositif orienté vers les personnes en situation d'illettrisme.

Partenariats et fonctionnement

Les structures partenaires s'engagent à :

- identifier un référent
- accueillir les bénévoles
- mettre à disposition une salle et le matériel nécessaire

Le dispositif est gratuit pour les participants et les structures.

Publics concernés

- Adultes en situation d'illettrisme
- Adultes allophones
- Adultes en apprentissage du français

L'objectif : permettre à chacun de retrouver confiance, de s'approprier les livres et de gagner en autonomie.

Des formations ont été proposées pour les bénévoles entrant structurent l'entrée dans le dispositif :

Formation « Facile à Lire »

Objectifs :

- interroger son rapport à la lecture
- comprendre les différentes situations sociolinguistiques
- identifier les ouvrages adaptés (« Facile à Lire »)

Formation « Animer des livres auprès des publics en fragilité linguistique »

Objectifs :

- utiliser le livret du bénévole
- structurer une séance
- développer les savoir-être : s'adapter, questionner, accueillir, se décentrer

Outils mis à disposition

- Fonds « Facile à Lire »
- Livret du bénévole et trames d'animation

Déroulement des séances

Les séances, régulières et adaptées aux besoins des structures, permettent :

- la découverte collective d'un livre
- des échanges autour des images, des mots, des émotions
- la valorisation de la parole de chacun

Les bénévoles choisissent librement les ouvrages et ajustent leur animation selon les niveaux et les appétences des participants.

Point Conseil Budget

Évolutions du service et ressources humaines

L'année 2025 a été marquée par d'importants changements au sein de l'équipe du Point Conseil Budget.

Un départ en début d'année a conduit à un recrutement au printemps, permettant d'assurer la continuité des missions.

La nouvelle professionnelle a pleinement exercé ses fonctions jusqu'à son départ en congé maternité à l'automne 2025, avec un retour prévu pour mars 2026.

Ces mouvements ont nécessité une adaptation régulière de l'organisation interne, tout en maintenant un niveau de service élevé auprès des familles accompagnées.

Chiffres clés de l'activité 2025

Indicateur	Volume
Contacts téléphoniques	713
Accompagnements réalisés	353
Entretiens individuels	442

Ces chiffres témoignent d'une activité soutenue, confirmant l'utilité et la visibilité croissante du PCB sur le territoire.

Microcrédits personnels

Le PCB a poursuivi son rôle d'accompagnement dans l'accès au microcrédit personnel :

- **138 entretiens** ont été consacrés à des demandes de microcrédit.
- **18 dossiers** ont été accordés.
- Le montant total débloqué en 2025 s'élève à **40 300 €**.

Au-delà des chiffres, ces microcrédits ont permis à de nombreuses personnes de sécuriser leur mobilité, leur insertion professionnelle ou leur stabilité budgétaire.

Rencontres et dynamiques partenariales

L'année 2025 a été riche en actions de coopération :

- Signature d'une **convention de partenariat avec la CPAM**, en lien avec l'expérimentation *Territoire Zéro Non-Recours* sur Bourg-en-Bresse.
- Prise de contact avec la **Mission Locale de Bourg-en-Bresse**, notamment autour de demandes d'animations collectives.
- Démarches commerciales auprès de nombreuses structures du département (administrations, institutions, entreprises, associations...) afin d'anticiper la baisse annoncée du nombre de labels PCB et la diminution des dotations de l'État.

Ces actions visent à sécuriser le modèle économique du service et à renforcer son ancrage territorial.

Communication et valorisation du PCB

Plusieurs actions ont été menées pour renforcer la visibilité du service :

- Poursuite de la promotion du PCB auprès de l'ensemble des partenaires.
- Intégration au **groupe national UNAF "Actions Collectives"**, chargé de concevoir un argumentaire marketing pour développer la vente d'ateliers et d'actions collectives auprès des entreprises, institutions et associations.
- Participation à la rédaction d'un article publié sur le site de l'UNAF à l'occasion de la **Semaine de l'éducation financière** organisée par la Banque de France (parution prévue en mars 2026).

Actions collectives

En 2025, une **dizaine d'actions collectives** a été réalisée sur le département de l'Ain, notamment auprès de structures d'insertion professionnelle :

- Brigades Nature (Belley et Ambérieu-en-Bugey)
- VSI (Replonges)
- Recyclerie de Valserhône (ex Vet'Cœur)
- Mission Locale de Valserhône

Thématiques abordées

- Gestion du budget au quotidien
- Le domaine bancaire

Ces interventions contribuent à renforcer les compétences budgétaires des publics les plus fragiles et à prévenir les situations de surendettement.

Nouvelles conventions de partenariat

Pour consolider le financement du PCB et tendre vers l'équilibre budgétaire, plusieurs conventions ont été développées :

- Mise en place d'une **nouvelle convention avec Action Logement** pour la réalisation de suivis AEB de niveau 2 (situations complexes).
- Recherche active d'autres partenariats pour pérenniser le service.
- Finalisation d'une convention avec la **caisse de retraite Malakoff Humanis**, initiée en 2025 et officiellement validée en janvier 2026.

Formations suivies en 2025

L'équipe a renforcé ses compétences grâce à plusieurs formations :

- Webinaire ARIPA (CAF)
- *La maîtrise du budget : trucs et astuces* (Banque de France)
- Webinaire CARSAT
- Webinaire *Parcours séparation* (CAF)
- *Surendettement et impayés de loyers* (Banque de France)
- *Assurances IARD* (Banque de France)

Ces formations permettent de maintenir un haut niveau d'expertise au service des familles accompagnées.



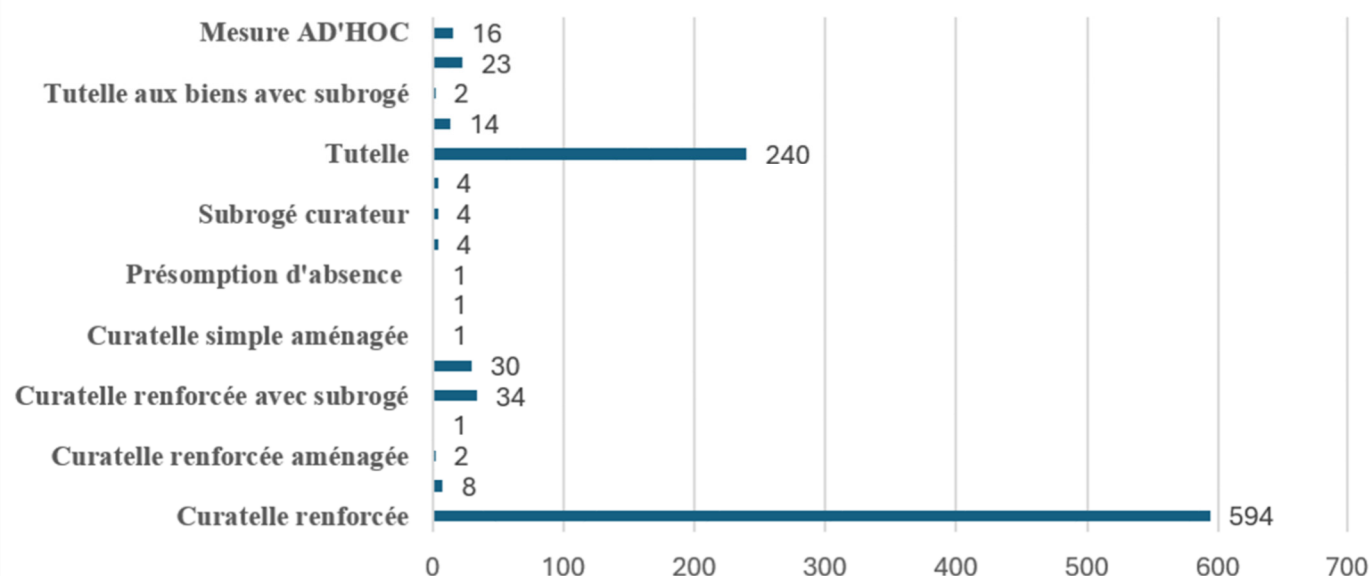
Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

L'année 2025 a été marquée par une activité particulièrement soutenue pour le service de Protection Juridique des Majeurs.

L'Udaf de l'Ain a été désignée pour **110 nouvelles mesures**, concernant **58 femmes et 52 hommes**.

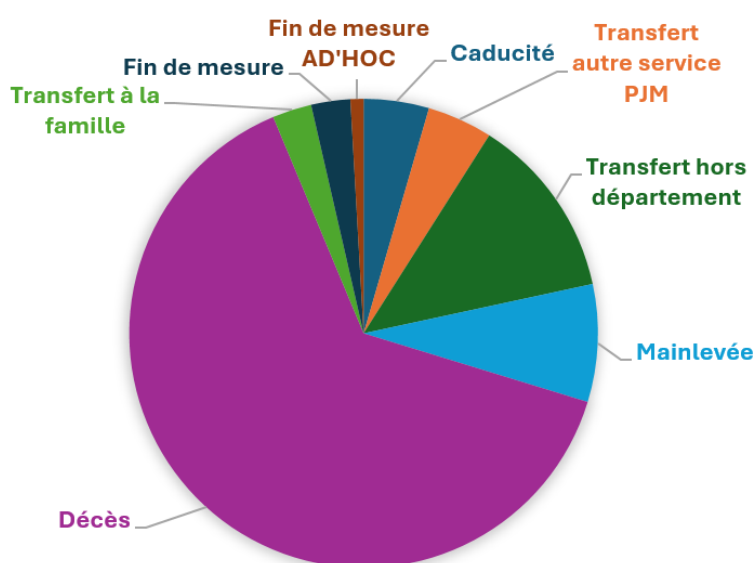
La répartition entre curatelles et tutelles est la suivante :

Les différentes mesures de protection exercées au 31.12.25

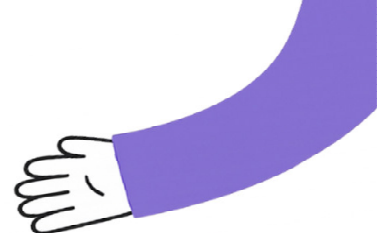


Dans le même temps, **110 mesures ont pris fin**, réparties comme suit :

- 5 caducités
- 70 décès
- 1 fin de mandat spécial
- 3 fins de mesure
- 9 mainlevées
- 3 transferts à la famille
- 2 transferts à l'ATMP
- 1 transfert à l'ATPA
- 1 transfert au DARPEJ 01
- 1 transfert à un gérant privé
- 14 transferts hors département



L'analyse de l'activité montre des **pics de nominations au 1er et au 3e trimestre**, confirmant une dynamique d'entrées particulièrement dense et parfois difficile à anticiper. Cette variabilité a nécessité une grande capacité d'adaptation de la part des équipes, tant dans l'organisation interne que dans la gestion des priorités.



La vie du service

Une année sous le signe de l'intensité et du recentrage professionnel

Face à cette charge importante, l'animation du service PJM s'est volontairement recentrée sur la **pratique professionnelle**, la **qualité de l'accompagnement** et la **cohérence des interventions** auprès des majeurs protégés.

L'objectif était clair : maintenir un haut niveau d'exigence malgré un contexte de sollicitations croissantes. Cette dynamique a conduit, en mai 2025, à l'organisation d'un **séminaire participatif** autour des recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS en décembre 2024 : **« Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique »**.

Ce temps fort a réuni l'ensemble des acteurs du service : mandataires judiciaires, assistantes tutélaires, pôle comptabilité et pôle juridique. Il a permis :

- de partager les pratiques et les questionnements du quotidien,
- de confronter les approches professionnelles,
- de réaffirmer la place centrale de la personne accompagnée,
- de revisiter les droits fondamentaux, la dignité et l'autonomie des majeurs protégés,
- de renforcer la cohésion et la culture commune du service.

Ce séminaire a été vécu comme un moment de respiration, mais aussi comme un espace de réflexion collective permettant de redonner du sens dans un contexte d'activité particulièrement exigeant.

Un projet de service renouvelé et fédérateur

Ce travail collectif fait écho à la **réécriture du projet de service 2025-2030**, engagée fin 2024 et finalisée au début de l'année 2025. Ce projet a été **co-écrit par l'ensemble des professionnels**, toutes fonctions confondues, dans une démarche participative visant à renforcer l'appropriation et la cohérence des orientations.

Trois axes structurants ont été définis :

1. **Développer les coopérations** pour favoriser l'accès au droit commun des personnes accompagnées, en renforçant les partenariats et les relais de proximité.
2. **Déployer une politique institutionnelle de bientraitance**, inscrite dans la durée et partagée par tous.
3. **Partager, formaliser et diffuser les bonnes pratiques professionnelles**, afin de consolider une culture commune et d'harmoniser les interventions.

Ces orientations traduisent la volonté du service de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, centrée sur la qualité de l'accompagnement et le respect des droits.

Un engagement professionnel qui ne se dément pas

Malgré une **augmentation constante des sollicitations** et une **charge de travail en progression**, les professionnels du service PJM ont démontré une nouvelle fois leur **engagement**, leur **sens du service** et leur **attachement à la mission de protection**.

Ils ont su maintenir une posture professionnelle exigeante, attentive et respectueuse, en veillant à préserver la dignité, l'autonomie et les droits des personnes accompagnées. Cette constance témoigne de la solidité du collectif, de la qualité des pratiques et de la capacité du service à se mobiliser autour de valeurs partagées.



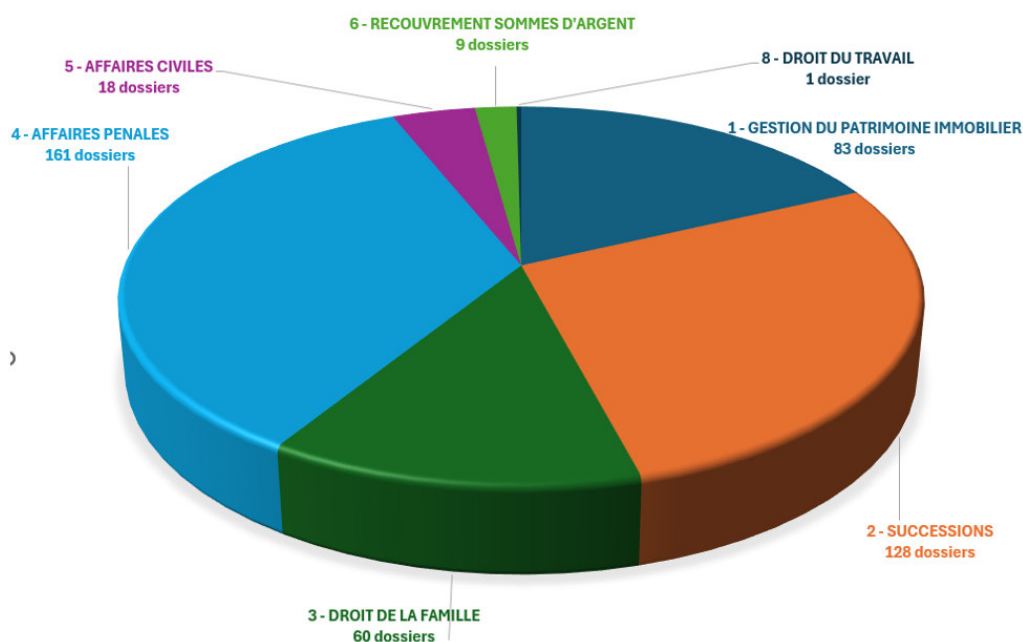
Pôle juridique

Au 31 décembre 2025, le pôle juridique a accompagné **460 dossiers**, soit **40 de plus que l'année précédente**, confirmant une dynamique d'activité en nette progression. Les dossiers se répartissent en **huit catégories**, avec une prédominance marquée des **affaires pénales** (161 dossiers), suivies des **successions** (128 dossiers) et de la **gestion du patrimoine immobilier** (83 dossiers).

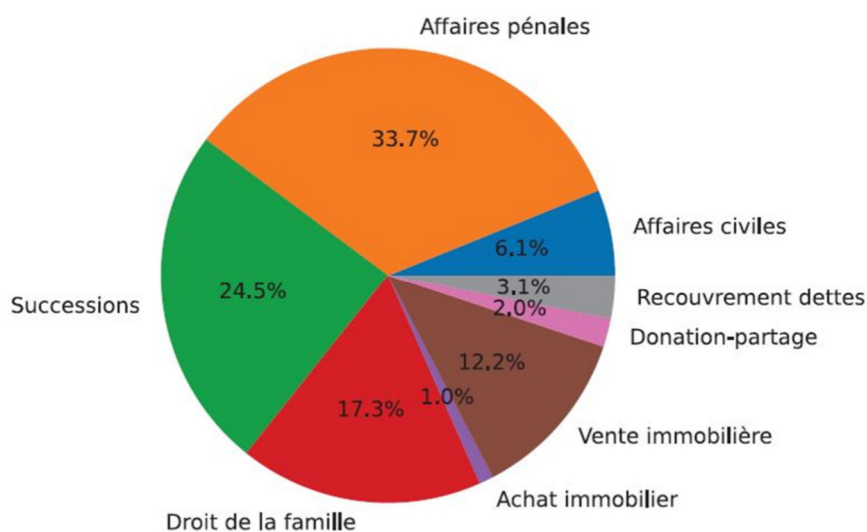
Les autres domaines, droit de la famille, affaires civiles, recouvrement de créances, droit du travail, restent présents mais dans des volumes plus contenus.

Sur l'année, **98 dossiers ont été clôturés**, principalement en matière pénale et successorale, mais aussi dans des champs variés tels que le droit de la famille, les donations-partages ou encore les opérations immobilières.

Cette répartition illustre à la fois la **diversité des situations traitées** et la **polyvalence du pôle**, qui intervient sur un spectre juridique large tout en absorbant une hausse sensible des sollicitations.



Répartition des 98 dossiers clos



Groupement des Services à la Protection Juridique des Majeurs (GSPJM 01)

Un groupement au service de la protection juridique dans l'Ain

Le GSPJM est né de la mutualisation des services PJM de l'Udaf de l'Ain, de l'ATPA et de l'ATMP01. Cette coopération a permis la création, dès 2017, d'une permanence téléphonique quotidienne (SISTF), assurée par les cheffes de service et les MJPM, afin d'apporter un soutien direct aux tuteurs familiaux. Un site internet dédié renforce cet accès à l'information.

La gestion des situations complexes : un dispositif structurant

Depuis 2021, une chargée de mission accompagne les situations complexes, dans le cadre d'un appel à projet régional. En 2025, 40 situations étaient suivies, portant sur des problématiques variées (logement, parcours de soins, non-adhésion à la mesure, recherche de solutions adaptées). Une quinzaine de synthèses partenariales ont été organisées pour coordonner les acteurs et fluidifier les parcours.

Un réseau partenarial actif et diversifié

L'année 2025 a été marquée par une participation régulière à des réunions, ateliers et webinaires réunissant des partenaires tels que le Centre Psychothérapique de l'Ain, l'ADIL, le SIAO, Ain Appui, la Communauté 360 ou encore la HAS. Le GSPJM contribue également au groupement de coordination autour des situations handicap, réuni tous les deux mois. Ce dispositif évoluera en 2026 avec l'intégration de plusieurs PCPE sous l'impulsion de la MDPH.

Un espace de réflexion éthique mobilisateur

Le groupement anime un Espace de Réflexion Éthique composé de 19 membres issus de disciplines complémentaires. Réuni chaque trimestre, il apporte un appui aux MJPM confrontés à des questionnements éthiques dans leur pratique quotidienne.

Une présence affirmée lors de la Semaine Nationale de la PJM

Pour la première édition de la Semaine Nationale de la PJM, le GSPJM a organisé deux actions majeures :

- une **permanence simultanée** dans quatre France Services proches des tribunaux,
- une **matinée d'information destinée aux élus**, en partenariat avec l'Association des Maires de France.

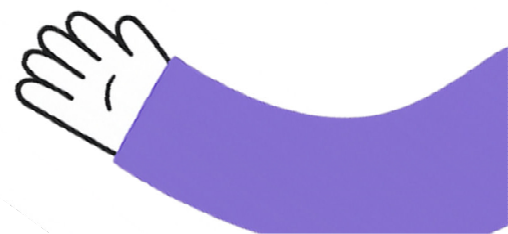
Perspectives 2026–2027

Les priorités des prochaines années portent sur :

- le développement des réunions collectives d'information,
- le renforcement du maillage partenarial,
- la diffusion de comptes rendus issus des sessions éthiques,
- l'organisation d'une journée éthique en mars 2026,
- et la préparation d'une demi-journée éthique dédiée aux MJPM en 2027.



Contact : contact@gspjm01.fr
SISTF : 0806 70 20 60





.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Retrouvez tous nos services
aux familles sur**

Udaf01.fr 

**Et toute notre actualité
sur les réseaux !**

